



Saint-Martin-en-Haut

Conseil municipal Séance du 1^{er} février 2024 (20h30)

PROCES-VERBAL

PRESENTS (24) : CHAMBE REGIS (PRESIDENT DE SEANCE), FAYET Nathalie, RODRIGUEZ Gérard, VERICEL François, GUILLEMOT Jules, ESCALE Christian, CHARDON Monique, MORLON Monique, BUISSON Ghislaine, FURNION Daniel, TISSEUR Simone, SANGOUARD Jérôme, GUYOT Jean-Luc, GRANGE Mireille, FAYOLLE Bruno, GUYOT Dominique, RIBEIRO Carine, ROQUE-FALEIRO Gaëlle, GUYON Marc, CROZIER Benoit, GOUTAGNY Raphaël, RIVOIRE Thomas, BUISSON Jean-Luc, JOMAND Cécile

EXCUSES (3) : CHARVOLIN Annabelle, CAREL Marianne, VINCENT Anne

LE QUORUM ETANT ATTEINT.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Bruno FAYOLLE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2024

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du 4 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

A été présenté au Conseil l'ensemble des documents du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 regroupés dans un Rapport de présentation. Le Conseil a été invité à poser des questions et émettre des commentaires au fil de la présentation. Les différents tableaux et graphiques ont permis d'indiquer l'état financier de la commune, son évolution au fil des années ainsi que les marges de manœuvre budgétaires qu'il est possible d'envisager.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 en tant que première étape de la procédure budgétaire à venir en prévision du vote du budget prévisionnel 2024.**



2- TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL SAISON 2024

Suite à la présentation de Monique CHARDON, Adjointe en charge du Tourisme, Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver les tarifs pour la saison 2024 du camping municipal. Cette proposition de grille tarifaire tient compte des évolutions 2024, notamment, concernant une très probable diminution du coût de l'électricité.

Les tarifs 2024 de cet établissement ont été définis avec le gestionnaire qui a pu apporter ses observations. La commission Tourisme s'est également réunie afin de donner un avis favorable.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve la grille tarifaire 2024 pour le Camping municipal.**

3- QUOTE-PART RESEAU UNITAIRE – PARTICIPATION 2024 DE LA COMMUNE

Il est rappelé le contexte :

- ✓ Les réseaux d'eau usée relèvent des EPCI
- ✓ Les réseaux d'eau pluviales relèvent des communes
- ✓ Les réseaux unitaires relèvent à la fois des EPCI et des communes

A ce titre, chaque commune doit logiquement rembourser l'EPCI de la part « eau pluviale » du coût d'exploitation de ses réseaux unitaires.

Le montant en jeu :

Sur la CCMDL, une nouvelle DSP a été attribuée à SUEZ à partir du 1^{er} juillet 2022 pour l'exploitation des réseaux, dans laquelle le montant total de la part « eau pluviale » des réseaux unitaires a été évalué à 42 k€.

Il s'agit donc de mettre en place au 1^{er} janvier 2024 le remboursement à la CCMDL par chaque commune de la part qui lui revient, calculée en fonction de la longueur de ses propres réseaux unitaires (tableau transmis).

Ce montant sera revu annuellement avec SUEZ en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires.

Le Conseil communautaire a acté ce nouveau mode de calcul par délibération du 19 décembre 2023. Il est demandé au Conseil de se prononcer également.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, fixe le montant de la participation de la commune à la gestion des eaux pluviales selon le montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL et le nombre de mètres linéaires de réseaux unitaires actualisés.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Régis CHAMBE,
Maire

